

Réflexion, enjeux, actions

La santé sexuelle en ville

Avancée des travaux de la Stratégie nationale
de santé sexuelle

Franck Barbier, représentant au comité de suivi

Périmètre du GT « actions en ville »

Objectif : opérationnaliser les actions de la feuille de route

- ▶ **9** « Faire de Santé.fr l'annuaire de référence pour trouver l'offre en santé sexuelle et reproductive près de chez soi »
- ▶ **10** « Garantir une offre lisible, accessible et coordonnée de santé sexuelle et reproductive au niveau territorial »
- ▶ **11** « Renforcer l'accessibilité des CeGIDD grâce à la téléconsultation en santé sexuelle »
- ▶ **14** « Expérimenter un parcours « prévention longue durée » (PLD) pour les populations à haut risque d'acquisition du VIH sous PrEP »
- ▶ **15** « Renforcer l'accessibilité du Traitement Post-Exposition (TPE) »

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ



PRIORITÉ PRÉVENTION
RESTER EN BONNE SANTÉ
TOUT AU LONG DE SA VIE



Feuille de route
stratégique nationale
de santé sexuelle
2021-2024



Avancées opérationnelles

3 sous-GT techniques. Objectif : livrables opérationnels

- ▶ **9** « Faire de Santé.fr l'annuaire de référence pour trouver l'offre en santé sexuelle et reproductive près de chez soi »
- ▶ **11** « Renforcer l'accessibilité des CeGIDD grâce à la téléconsultation en santé sexuelle »
- ▶ **15** « Renforcer l'accessibilité du Traitement Post-Exposition (TPE) »

2 actions suivies par ailleurs et qui pourraient faire l'objet de sous-GT

10 « Garantir une offre lisible, accessible et coordonnée de santé sexuelle et reproductive au niveau territorial » → **Rapport de l'Igas remis au ministère en février 2023. Non encore public**

14 « Expérimenter un parcours « prévention longue durée » (PLD) pour les populations à haut risque d'acquisition du VIH sous PrEP » → **article 51**

Mars 2023 : où en sommes-nous?

Action 9 : Santé.fr

Action : établir une cartographie de l'offre en santé sexuelle (incluant la santé reproductive et contraception) grâce à des outils numériques adaptés notamment pour les populations plus éloignées du système de soin en s'appuyant sur Sante.fr

- Agrégation des données de multiples partenaires
- Définir des labels aux différentes structures (ex : dépistage, IVG, etc.), pour faciliter les recherches
- Ajout des structures de prévention et/ou soins (Cegidd, CSS, Cssac, Caarud, Evars...)
- intégrable sur les sites partenaires. Contraintes technique du découpage/modularité de l'annuaire.
- Travailler sur les contenus éditoriaux (page de description de l'offre des différentes structures)
- Définir les labels
- Débat sur l'intégration du ROR (Répertoire national de l'Offre et des Ressources en santé et accompagnement médico-social) notamment pour les association, et l'accès pour les médecins libéraux
- A définir : l'inclusion du suivi de l'endométriose (filiales en train de se constituer, stratégie nationale)
- Cartographie annoncée comme imminente (sans tous les détails et précisions liées au ROR)
- On pourra actualiser en cas de problématique émergente (cf. réseau prise en charge ou vaccination mpox)



Action 11 : téléconsultations en Cegidd (1)

La téléconsultation a été réalisée dans certains Cegidd pendant l'épidémie de Covid-19, mais sans que ses modalités pratiques aient été préalablement définies

Action : proposer à terme une offre de téléconsultation de santé sexuelle publique, facilement accessible à tout public, anonyme et gratuite, mobilisant les ressources de l'ensemble des Cegidd

- Identifier les évolutions réglementaires et les outils (systèmes d'information sécurisés mobilisables, etc.)
 - Respect du parcours de soins coordonné et du principe de territorialité (non définie)
 - Obligation d'alternance entre prise en charge physique et téléconsultation.
 - La téléconsultation peut constituer au maximum 20% des actes pour un médecin (une évolution de ce seuil serait à l'étude).
- La téléconsultation se fait dans le cadre de la relation entre un-e médecin et un-e patient-e. Si d'autres acteurs sont concernés, il s'agit de téléssoin
- Nécessité de définir les besoins auxquels la téléconsultation doit répondre puis d'établir les objectifs de soins
- Un compte rendu de consultation doit être réalisé dans le cadre de la téléconsultation.



Action 11 : téléconsultations en Cegidd (2)

- L'alternance entre la prise en charge en présentiel et à distance doit dépendre des objectifs de soins : cette alternance est-elle nécessaire pour la qualité des soins ? Les recommandations de la HAS préconisent un premier rendez-vous en présentiel. Cependant, ce n'est pas un critère impératif et il pourrait être envisagé de réaliser ce premier rendez-vous à distance.
 - La téléconsultation doit être intégrée dans la pratique de soins mais ne doit pas la remplacer : faut-il alors limiter sa pratique à 20% en Cegidd (comme pour les médecins conventionnés avec l'AM) ?
 - L'anonymat pourrait aussi s'appliquer dans le cadre de la téléconsultation : avec un logiciel dédié, l'anonymisation devrait être possible
 - Le protocole de coopération médecin-IDE sur la consultation en santé sexuelle en Cegidd n'a pas intégré la téléconsultation dans sa rédaction : les IDE pourraient-elles appliquer ce protocole en téléconsultation alors que ce n'est pas dans leurs compétences ?
- ⇒ **A suivre : Expertiser la faisabilité juridique, les logiciels sécurisés, les circuits de financement possibles**

Action 15 : accessibilité du TPE

Action : permettre la délivrance du TPE sous forme de starter kit

Outil peu connu, insuffisamment utilisé, insuffisamment accessible => Objectif de multiplier les lieux et les acteurs en capacité de délivrer un kit d'urgence puis d'orienter

- l'action FDR : « médecins premier recours et médecins scolaires (2022), puis pharmaciens, infirmiers-es scolaires (2024) »
- Le sous-GT « médecins généralistes, pharmaciens »

- Elaboration du parcours de délivrance et prise en charge
- Elaboration des outils de formation et d'accompagnement des professionnels et des usagers-es

=> A suivre : attente du rapport d'experts, expertise des barrières : loi et AMM

NOTRE AVIS : Permettre à des non professionnels-les de santé habilités de délivrer le starter kit dans le cadre d'un TPE. Cela avait été envisagé dans la feuille de route présentée à la SNSS en 2021. Cela peut passer par une recherche.



NOUS RENCONTRER

Tour Essor
14 rue Scandicci
93508 Pantin CEDEX

NOUS CONTACTER

0801 160 011
(gratuit depuis un fixe)

NOUS SUIVRE

FB : aides
TW : @assoAIDES

soutenir.aides.org